

—Dimanche dernier, sur les neuf heures, on a vu planer dans les airs, au-dessus de la paroisse de St. Christopher, plusieurs volées de tourterelles qui paraissaient venir du sud-ouest. Quelques-unes de ces volées n'étaient pas de celles qui sont aptes à longer, nous dit-on. Elles se sont arrêtées presque toutes sur le toit de Madame Yvonne Boisland, dans le rang St. Antoine, de la rue paroissiale. Suivant l'expression de ceux qui nous ont rapporté le fait, la terre est restée toute bleue.

—Les tourterelles viendraient-elles par hasard visiter par groupes les habitants autochtones, en si grand nombre que les premiers colons nous disent qu'ils avaient peine à les enlever, lorsqu'ils ne les enlevaient pas, nous ne serions pas étonnés de les voir venir en si grand nombre que par passé, car depuis plusieurs années elles sont passablement rares.—Union des Cantons de l'Est.

—Un vol a été commis la semaine dernière à la gare du chemin de fer de Stanfield. M. Philip Thomas agent de la Station, d'un million d'argent de \$160, dont \$95 en greenbacks et la propriété d'une femme de la paroisse, lorsqu'il s'en retourna à son domicile, le mardi 24, à 10 heures du soir, et se rendit à son domicile, où il se coucha. Le lendemain matin, on trouva sa porte ouverte, et on trouva dans sa chambre, un sac rempli de 100,000 dollars en greenbacks, et un sac rempli de 100,000 dollars en pièces d'or.

—On lit dans la Liberté: La légation des États-Unis a reçu dans ces derniers jours de nombreuses lettres écrites par des citoyens français demandant le coupable allié à leur satisfaction de connaître le coupable allié de la République française. On leur a répondu que le coupable allié n'est pas un individu, mais une nation, et que la République française ne peut pas se charger de punir une nation.

—Le chargé d'affaires a dû répondre invariablement aux réclamations qu'il est impossible de leur faire droit à leur demande, les lois fédérales exigeant «un séjour valable» sur le territoire de la République avant que les étrangers soient aptes de jouir de tous les droits nationaux. Il est bon de remarquer que le coupable allié n'est pas un individu, mais une nation, et que la République française ne peut pas se charger de punir une nation.

—L'Entrepeneur Canadien nous fournit les détails suivants sur le mariage de M. Martin Levesque, notaire, et de M. Marie-Louise Levesque, fille de M. Sauriol, notaire, et fut mis accidentellement par un enfant de 8 ans, qui essayait de fumer avec une pipe qu'il avait trouvée.

—Le mariage a eu lieu le 27 avril, à 12 heures, dans la paroisse de St. Martin, par le pasteur de cette paroisse, M. Levesque, notaire, et de M. Marie-Louise Levesque, fille de M. Sauriol, notaire, et fut mis accidentellement par un enfant de 8 ans, qui essayait de fumer avec une pipe qu'il avait trouvée.

—On lit dans l'Avant National: Le Reichstag de la Confédération du Nord a adopté le traité de paix avec les États-Unis les conditions de la naturalisation des nationaux respectifs. M. de Bismarck a tenu le langage habituel, et a déclaré que les États-Unis: «La préférence qu'il a alléguée avait été le plus ancien allié de l'Amérique dans l'histoire. Assurément, ce n'est plus un ancien allié, mais un ami, car dans la guerre de l'indépendance, les États-Unis ont été nos alliés, et nous avons combattu ensemble, par les océans souverains, à la Grande-Bretagne, attestant singulièrement l'alliance de l'Amérique pendant ce temps. Les Français, Rochambeau, Signé et Lafayette ont été les amis de Washington et de la reconnaissance des États-Unis; grâce à notre politique actuelle, les États-Unis ont oublié ces souvenirs d'infortunée fraternité, et la laide alléguée du premier ministre allemand pourra ne choquer personne au delà de l'Atlantique.

—Le mouvement et la vie reprennent dans notre port; les marchands, se flattant de l'idée que les affaires vont reprendre un peu de vitalité, renouent l'espérance. C'est un bateau de la Compagnie de Richelieu, le Montcalm, qui a donné le signal de ce mouvement.

—Il nous est revenu tout de neuf habillé, et plus brillant, plus majestueux que ses premiers jours, et méritant parfaitement son nom de «paillé flottant». Les quelques personnes qui sont allées hier le voir, ont été très étonnées de sa nouvelle apparence, et de ses améliorations qui en font un des plus beaux bateaux que l'on puisse voir.

—Pendant l'hiver, on a construit un nouvel étage divisé en cabines qui entoureront le bateau. Cette amélioration l'agrandit beaucoup, et donne à ses salons un aspect grandiose. Une élégante galerie en noyer noir court tout autour du bateau au troisième étage. Les aménagements de détail de ce bateau sont tellement soignés, que l'on peut dire que grâce à ces améliorations, le Montcalm pourra recevoir une centaine de passagers, de plus que par le passé.

—Les bouillottes de Montcalm sont neuves et augmentent de beaucoup la puissance motrice. On pense qu'il attendra une vitesse d'un tiers plus grande qu'autrefois.

—Le Montcalm sera, sans doute, le bateau le plus rapide de l'Atlantique.

—La compagnie vient de prouver encore une fois que si le public l'encourage, elle ne manquera pas de le payer de retour en lui donnant les plus beaux bateaux que l'on puisse souhaiter.

—Le 27.

—Un New-York, en 1863, un homme, ayant une famille nombreuse, fut frappé d'un mal qui le laissa dans un état de faiblesse, et mourut à 10 heures du matin et mourut à 3 heures de l'après-midi du même jour. Treize ans auparavant, il avait effectué une assurance sur sa vie dans une des plus renommées compagnies de New-York pour \$25,000, et avait payé le premier annuel durant douze ans. Le troisième paiement devenant dû le jour de sa mort, à midi, et il mourut à deux heures. Trois jours après, on reçut le paiement de la police, mais il fut refusé par la compagnie. Le Cour de Circuit du district de New-York fut alors saisi de l'affaire, et sa décision fut que la police était le contrat passé entre l'assuré et l'assureur, la police était, dans ce cas, écrite sur des propres termes, et n'était pas une simple promesse. Si cet homme eût été assuré par la compagnie de la loi de Massachusetts, il aurait eu droit de recevoir les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé. Les raisons de la compagnie de New-York de ne pas payer les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé.

—Un New-York, en 1863, un homme, ayant une famille nombreuse, fut frappé d'un mal qui le laissa dans un état de faiblesse, et mourut à 10 heures du matin et mourut à 3 heures de l'après-midi du même jour. Treize ans auparavant, il avait effectué une assurance sur sa vie dans une des plus renommées compagnies de New-York pour \$25,000, et avait payé le premier annuel durant douze ans. Le troisième paiement devenant dû le jour de sa mort, à midi, et il mourut à deux heures. Trois jours après, on reçut le paiement de la police, mais il fut refusé par la compagnie. Le Cour de Circuit du district de New-York fut alors saisi de l'affaire, et sa décision fut que la police était le contrat passé entre l'assuré et l'assureur, la police était, dans ce cas, écrite sur des propres termes, et n'était pas une simple promesse. Si cet homme eût été assuré par la compagnie de la loi de Massachusetts, il aurait eu droit de recevoir les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé.

—Un New-York, en 1863, un homme, ayant une famille nombreuse, fut frappé d'un mal qui le laissa dans un état de faiblesse, et mourut à 10 heures du matin et mourut à 3 heures de l'après-midi du même jour. Treize ans auparavant, il avait effectué une assurance sur sa vie dans une des plus renommées compagnies de New-York pour \$25,000, et avait payé le premier annuel durant douze ans. Le troisième paiement devenant dû le jour de sa mort, à midi, et il mourut à deux heures. Trois jours après, on reçut le paiement de la police, mais il fut refusé par la compagnie. Le Cour de Circuit du district de New-York fut alors saisi de l'affaire, et sa décision fut que la police était le contrat passé entre l'assuré et l'assureur, la police était, dans ce cas, écrite sur des propres termes, et n'était pas une simple promesse. Si cet homme eût été assuré par la compagnie de la loi de Massachusetts, il aurait eu droit de recevoir les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé.

—Un New-York, en 1863, un homme, ayant une famille nombreuse, fut frappé d'un mal qui le laissa dans un état de faiblesse, et mourut à 10 heures du matin et mourut à 3 heures de l'après-midi du même jour. Treize ans auparavant, il avait effectué une assurance sur sa vie dans une des plus renommées compagnies de New-York pour \$25,000, et avait payé le premier annuel durant douze ans. Le troisième paiement devenant dû le jour de sa mort, à midi, et il mourut à deux heures. Trois jours après, on reçut le paiement de la police, mais il fut refusé par la compagnie. Le Cour de Circuit du district de New-York fut alors saisi de l'affaire, et sa décision fut que la police était le contrat passé entre l'assuré et l'assureur, la police était, dans ce cas, écrite sur des propres termes, et n'était pas une simple promesse. Si cet homme eût été assuré par la compagnie de la loi de Massachusetts, il aurait eu droit de recevoir les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé.

—Un New-York, en 1863, un homme, ayant une famille nombreuse, fut frappé d'un mal qui le laissa dans un état de faiblesse, et mourut à 10 heures du matin et mourut à 3 heures de l'après-midi du même jour. Treize ans auparavant, il avait effectué une assurance sur sa vie dans une des plus renommées compagnies de New-York pour \$25,000, et avait payé le premier annuel durant douze ans. Le troisième paiement devenant dû le jour de sa mort, à midi, et il mourut à deux heures. Trois jours après, on reçut le paiement de la police, mais il fut refusé par la compagnie. Le Cour de Circuit du district de New-York fut alors saisi de l'affaire, et sa décision fut que la police était le contrat passé entre l'assuré et l'assureur, la police était, dans ce cas, écrite sur des propres termes, et n'était pas une simple promesse. Si cet homme eût été assuré par la compagnie de la loi de Massachusetts, il aurait eu droit de recevoir les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé.

—Un New-York, en 1863, un homme, ayant une famille nombreuse, fut frappé d'un mal qui le laissa dans un état de faiblesse, et mourut à 10 heures du matin et mourut à 3 heures de l'après-midi du même jour. Treize ans auparavant, il avait effectué une assurance sur sa vie dans une des plus renommées compagnies de New-York pour \$25,000, et avait payé le premier annuel durant douze ans. Le troisième paiement devenant dû le jour de sa mort, à midi, et il mourut à deux heures. Trois jours après, on reçut le paiement de la police, mais il fut refusé par la compagnie. Le Cour de Circuit du district de New-York fut alors saisi de l'affaire, et sa décision fut que la police était le contrat passé entre l'assuré et l'assureur, la police était, dans ce cas, écrite sur des propres termes, et n'était pas une simple promesse. Si cet homme eût été assuré par la compagnie de la loi de Massachusetts, il aurait eu droit de recevoir les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé.

—Un New-York, en 1863, un homme, ayant une famille nombreuse, fut frappé d'un mal qui le laissa dans un état de faiblesse, et mourut à 10 heures du matin et mourut à 3 heures de l'après-midi du même jour. Treize ans auparavant, il avait effectué une assurance sur sa vie dans une des plus renommées compagnies de New-York pour \$25,000, et avait payé le premier annuel durant douze ans. Le troisième paiement devenant dû le jour de sa mort, à midi, et il mourut à deux heures. Trois jours après, on reçut le paiement de la police, mais il fut refusé par la compagnie. Le Cour de Circuit du district de New-York fut alors saisi de l'affaire, et sa décision fut que la police était le contrat passé entre l'assuré et l'assureur, la police était, dans ce cas, écrite sur des propres termes, et n'était pas une simple promesse. Si cet homme eût été assuré par la compagnie de la loi de Massachusetts, il aurait eu droit de recevoir les \$25,000, car cette compagnie lui aurait payé \$5,000, moins le premier paiement qu'il eût payé.

—En cette ville, le 30 avril dernier, par le R. M. Picard, M. Louis Labelle, commissaire, et Demoiselle Emma Barbeau, tous deux de Montréal.

—En cette ville, le 29 du courant au matin, à Saint-Roch de Québec, M. Joseph Broton, 63 ans.

—A Saint-Roch de Québec, le 28 avril courant, dame Cécile Noël, épouse de feu Pierre Lambert, écouvreur, 88 ans.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 30 avril dernier, par le R. M. Picard, M. Louis Labelle, commissaire, et Demoiselle Emma Barbeau, tous deux de Montréal.

—En cette ville, le 29 du courant au matin, à Saint-Roch de Québec, M. Joseph Broton, 63 ans.

—A Saint-Roch de Québec, le 28 avril courant, dame Cécile Noël, épouse de feu Pierre Lambert, écouvreur, 88 ans.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 30 avril dernier, par le R. M. Picard, M. Louis Labelle, commissaire, et Demoiselle Emma Barbeau, tous deux de Montréal.

—En cette ville, le 29 du courant au matin, à Saint-Roch de Québec, M. Joseph Broton, 63 ans.

—A Saint-Roch de Québec, le 28 avril courant, dame Cécile Noël, épouse de feu Pierre Lambert, écouvreur, 88 ans.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 30 avril dernier, par le R. M. Picard, M. Louis Labelle, commissaire, et Demoiselle Emma Barbeau, tous deux de Montréal.

—En cette ville, le 29 du courant au matin, à Saint-Roch de Québec, M. Joseph Broton, 63 ans.

—A Saint-Roch de Québec, le 28 avril courant, dame Cécile Noël, épouse de feu Pierre Lambert, écouvreur, 88 ans.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 30 avril dernier, par le R. M. Picard, M. Louis Labelle, commissaire, et Demoiselle Emma Barbeau, tous deux de Montréal.

—En cette ville, le 29 du courant au matin, à Saint-Roch de Québec, M. Joseph Broton, 63 ans.

—A Saint-Roch de Québec, le 28 avril courant, dame Cécile Noël, épouse de feu Pierre Lambert, écouvreur, 88 ans.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours.

—En cette ville, le 30 avril dernier, par le R. M. Picard, M. Louis Labelle, commissaire, et Demoiselle Emma Barbeau, tous deux de Montréal.

—En cette ville, le 29 du courant au matin, à Saint-Roch de Québec, M. Joseph Broton, 63 ans.

—A Saint-Roch de Québec, le 28 avril courant, dame Cécile Noël, épouse de feu Pierre Lambert, écouvreur, 88 ans.

—En cette ville, le 1er du courant, Narcisse-Alphonse, enfant de M. Joseph Charpentier, 7 mois et 11 jours

